



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

A.F.A.I.

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

**Siège Social : Résidence du Moulin de la Cour
72150 SAINT PIERRE DU LOROUE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

A.F.A.I.
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : Résidence du Moulin de la Cour
72150 SAINT PIERRE DU LOROUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 15 juin 2020
Pour le Cabinet SOGEC AUDIT


Patrick FROGER
Commissaire aux Comptes



sogecAUDIT

Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29
RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020


Didier ROUILLARD
Commissaire aux Comptes

AFAI Intégré

BILAN Intégré

au 31 décembre 2019

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1 Net	PASSIF	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
	Brut	Amort / Prov				
Actif immobilisé				Capitaux propres		
<i>Imm. incorporelles</i>				<i>Apports</i>	441 010,68	441 010,68
Concessions, brevets, ...	6 590,42	6 133,27	457,15	<i>Réserves</i>	593 680,34	524 917,70
Autres	0,00	0,00	0,00	Excédent aff. investisse.	44 657,97	44 657,97
<i>Immo. corporelles</i>				Réserve de trésorerie	0,00	0,00
Terrains	2 446 139,05	1 554 902,34	891 236,71	Réserve de compensation	141 779,84	139 017,20
Constructions	28 855,73	0,00	28 855,73	Réserve compensat. charge amortis.	407 242,53	341 242,53
Inst. tech. matériels	2 110 972,26	1 339 677,92	771 294,34	<i>Report à nouveau</i>	-94 085,00	-57 732,00
Autres	127 217,20	104 766,78	22 450,42	<i>Résultat de l'exercice</i>	125 558,28	32 409,64
Immobilisations en cours	179 093,86	110 457,64	68 636,22	<i>Subven. d'investissement</i>	29 428,10	33 415,26
<i>Immo. financières</i>				<i>Provisions réglementées</i>	52 599,33	52 599,33
Participations	2 457,42	0,00	2 457,42	Total	1 148 191,73	1 026 620,61
Prêts	0,00	0,00	0,00	Prov. risques et charges		
Autres	2 457,42	0,00	2 457,42	<i>Provisions pour risques</i>	0,00	0,00
Total	2 455 186,89	1 561 035,61	894 151,28	<i>Provisions pour charges</i>	105 755,00	103 279,00
Actif Circulant				Total	105 755,00	103 279,00
<i>Stocks et en-cours</i>				Fonds dédiés		
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	<i>Sur subven. fonctionnements</i>	0,00	0,00
<i>Avances et acomptes versés</i>				<i>Sur autres ressources</i>	7 730,54	7 730,54
<i>Créances d'exploitation</i>				Total	7 730,54	7 730,54
Résidents	313 343,16	0,00	313 343,16	Dettes		
Départements	18 845,50	0,00	18 845,50	<i>Dettes financières</i>	721 431,46	761 953,42
Autres établissements	253 070,04	0,00	253 070,04	Emp. auprès ets crédit	721 431,46	761 953,42
Créances douteuses	0,00	0,00	0,00	Emp. et dettes diverses	0,00	0,00
Autres	41 427,62	0,00	41 427,62	<i>Dettes d'exploitation</i>	220 484,53	182 143,79
<i>Créances diverses</i>				Dettes fournisseurs	73 474,18	34 799,02
Autres	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales, sociales	147 010,35	147 344,77
<i>Valeurs mobil. placements</i>				<i>Dettes diverses</i>	46 639,04	35 397,31
<i>Disponibilités</i>				Dettes s/immobilisations	0,00	0,00
<i>Chges constatées d'avance</i>				Fonds déposés	28 150,67	21 864,70
	350 428,86	0,00	350 428,86	Autres	18 488,37	13 532,61
	687 853,65	0,00	687 853,65	Total	1 243 127,91	979 494,52
	4 455,35	0,00	4 455,35	<i>Pdts constatés d'avance</i>	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	Total général	2 504 805,18	2 117 124,67
Total Général	3 811 267,91	1 561 035,61	2 504 805,18			
<i>Charges à répartir</i>						
	0,00	0,00	0,00			

**COMPTE DE RESULTAT
INTEGRE**

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
<i>Achats d'appro. et de fourniture</i>	89 591,09	82 773,98	<i>Ventes de produits</i>	0,00	0,00
Petit matériel médical	364,26	0,00	<i>Production vendue</i>	1 548 319,84	1 520 678,81
Alimentation	0,00	0,00	Produits de la tarification	1 540 906,54	1 517 641,08
Fournitures hôtelières	6 770,18	8 886,82	Subvention reçue	4 950,00	230,00
Carburants et fournitures de garage	11 756,92	10 596,63	Prestations fournies au personnel	0,00	72,69
Activité occupationnelle	11 206,98	9 695,27	Prestations fournies aux usagers	2 463,30	2 735,04
Eau et assainissement	8 301,96	10 464,87	<i>Production immobilisée</i>	0,00	0,00
Electricité	41 961,58	38 034,14	<i>Reprise sur provisions</i>	480,48	932,00
Fournitures de chaleur	0,00	0,00	<i>Transfert de charges</i>	0,00	1 151,78
Sépulture	0,00	0,00	<i>Autres produits</i>	30 209,41	47 323,69
Petit matériel et outillage	5 153,79	3 142,35	Total I	1 579 009,73	1 570 086,28
Fournitures de bureau	4 075,42	1 953,90	Produits financiers		0,00
<i>Services Extérieurs</i>	272 958,35	292 770,22	<i>Intérêts et produits assimilés</i>	3 670,46	4 005,13
Prestations à caractères médical	944,88	4 379,37	<i>Produits des cessions de VMP</i>		0,00
Prestations à caractères médico-social	12 351,37	17 149,70	Total II	3 670,46	4 005,13
Locations	11 725,11	11 971,78	Produits exceptionnels		0,00
Entretiens et réparations	20 460,83	25 742,47	<i>Sur exercice courant</i>	3 987,16	8 135,75
Contrats de maintenance	26 663,74	27 704,64	<i>Sur exercice antérieurs</i>	0,00	0,00
Transports	0,00	0,00	Total III	3 987,16	8 135,75
Déplacements et missions	2 550,89	2 742,94			
Frais postaux et télécommunications	5 677,70	4 878,04			
Autres services extérieurs	192 583,83	198 201,28			
<i>Impôts, taxes et verst assimilés</i>	65 624,83	59 691,67			
Sur rémunérations	57 847,13	51 970,73			
Autres	7 777,70	7 720,94			
<i>Charges de personnel</i>	878 990,81	944 347,11			
Personnel	691 788,11	719 882,17			
Charges sociales	187 202,70	224 464,94			
<i>Dotations aux amortissements</i>	88 168,27	95 869,92			
Sur immobilisations	85 692,27	95 389,44			
Sur actif circulant	0,00	480,48			
Sur risques et charges	2 476,00	0,00			
<i>Autres charges</i>	49 711,77	54 056,37			
Total I	1 445 045,12	1 529 509,27			
Charges financières					
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	15 418,08	16 120,75			
<i>Autres charges</i>	0,00	4 187,50			
Total II	15 418,08	20 308,25			
Charges exceptionnelles					
<i>sur exercice courant</i>	645,87	0,00			
<i>sur exercice antérieur</i>	0,00	0,00			
Total III	645,87	0,00			
Total des charges (I+II+III)	1 461 109,07	1 549 817,52	Total des produits (I+II+III)	1 586 667,35	1 582 227,16
Impôts sur les bénéfices					
Solde créditeur = Excédent	125 558,28	32 409,64	Solde débiteur = déficit		
Total général	1 586 667,35	1 582 227,16	Total général	1 586 667,35	1 582 227,16

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée normale d'utilisation. Les taux pratiqués suivent les règles générales appliquées dans les établissements à caractère médico-social.

Les règles prévues en matière de définition, d'évaluation, de comptabilisation, de dépréciation et d'amortissement des actifs ont été modifiées par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2005.

L'adoption de cette nouvelle méthode de comptabilisation et d'amortissement des éléments principaux des immobilisations est dénommée usuellement « méthode par composants ». Toutefois, les composants ne doivent être identifiés que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et une valeur significative.

L'association a optée, dans le cadre de la mise aux normes, pour la méthode prospective.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices ont été supprimées par le règlement n°2004-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Ainsi, en application de l'article 321-18 du règlement n° 99-03, les dépenses qui ne répondent pas aux conditions générales de comptabilisation des coûts initiaux d'acquisition ou des coûts de développement, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Ces dispositions sont intégrées dans le projet d'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M22 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.

- Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat TTC. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

➤ **Fonds dédiés :**

Les fonds dédiés s'élèvent à 16 726.60 euros et comprennent 8512.01 euros de fonds déposés par les résidents et 8 214.59 euros de fonds de solidarité.

➤ **Engagements sociaux :**

▪ **Indemnité de retraite :** La totalité de la dette sociale est provisionnée pour un montant de 105 755€. La variation de l'année s'élève à un montant de + 2476€.

▪ **Les médailles du travail et primes assimilées :** Les médailles du travail et primes assimilées n'ont pas été provisionnées dans les comptes annuels ; leur montant n'étant pas significatif.

▪ **Compte Personnel de Formation au 31/12/2019 :** Le volume du compte personnel de formation au 31 décembre n'ayant pas donné lieu à demande du salarié, est de 2925.70 h.

▪ **Honoraires du Commissaire aux comptes :** Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes provisionnés et comptabilisés au 31 décembre 2019 pour la révision comptable 2019 est de 6 158.97€.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

N°	Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Variation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets	5 978,47	611,95	0,00	6 590,42	611,95
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
211	Terrains	28 855,73	0,00	0,00	28 855,73	0,00
212	Agencements et aménagements des terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Construction sur sol propre	2 096 451,94	14 520,32	0,00	2 110 972,26	14 520,32
214	Construction sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installation technique, matériel et outillage	124 093,16	6 203,74	3 079,70	127 217,20	3 124,04
216	Collections oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Animaux de rapport et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	158 591,48	38 401,39	17 899,01	179 093,86	20 502,38
22	Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 457,42	0,00	0,00	2 457,42	0,00
TOTAL		2 671 001,08	59 737,40	20 978,71	2 448 596,47	38 758,69

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

N°	Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	Variation
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
2801	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2803	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets	5 978,47	154,80	0,00	6 133,27	154,80
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
		0,00				
2811	Terrains de gisement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2812	Agencements et aménagements des terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2813	Construction sur sol propre	1 277 840,27	61 837,65	0,00	1 339 677,92	61 837,65
2814	Construction sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2815	Installation technique, matériel et outillage	100 294,83	7 551,65	3 079,70	104 766,78	4 471,95
2817	Animaux de rapport et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	111 562,61	16 148,17	17 253,14	110 457,64	-1 104,97
TOTAL		1 495 676,18	85 692,27	20 332,84	1 561 035,61	65 359,43

TABLEAU DES PROVISIONS

N°	Rubriques	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<i>PROVISIONS REGLEMENTEES</i>					
141	Réserve de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
142	Provisions réglementées relatives aux immobilisations	52 599,33	0,00	0,00	52 599,33
145	Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>					
151	Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	103 279,00	2 476,00	0,00	105 755,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
158	Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION AUTRE QUE COMPTES FINANCIERS</i>					
29	Dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers	480,48	0,00	480,48	0,00
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS</i>					
59	Dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		156 358,81	2 476,00	480,48	158 354,33

Désignation de l'établissement
AFAI Intégré
 Saint Pierre du Lorouër

ANNEXE

Annexe 4

Exercice
2019

CHARGES A PAYER

Rubriques

Détails

Total

Fournisseurs factures non parvenues et autres charges à payer :

6061	Eau, Electricité,	10 392,62
6062	Activités	118,98
6155	Entretiens, Réparations,	50,40
6156	Maintenace informatique	122,40
6226	Honoraires commissaires aux comptes	6 158,97
6262	Communications	157,02
63513	Taxe ordures ménagères	867,00
641	Prime PEPA	5 400,00

23 267,39

Dettes fiscales et sociales :

428200	Dettes provisionnées pour congés payés	65 720,00
438200	Dettes provisionnées pour charges sociales sur congés payés	27 405,00
448200	Dettes provisionnées pour charges fiscales sur congés payés	5 488,00

98 613,00

TOTAL

121 880,39

Désignation de l'établissement
AFAI Intégré
Saint Pierre du Lorouër

ANNEXE

Annexe 5

Exercice
2019

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Détails	Total
Produits constatés d'avance :		0,00
Charges constatées d'avance :		4 455,35
6062 Activités	433,50	
613 Location informatique	1 368,97	
615 Maintenance informatique et autres	4,92	
616 Assurances	439,71	
618 Abonnement	2 190,51	
626 Téléphone, internet	17,74	
TOTAL		4 455,35

Désignation de l'établissement
Afai Intégré
 Saint Pierre du Lorouër

ANNEXE

Annexe 7

Exercice
2019

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Rubriques	Montants bruts Échéance - 1 an
Créances douteuses	0,00
Créances clients :	0,00
Particuliers	18 845,50
Départements	253 070,04
Etablissements	0,00
Personnel et comptes rattachés (Indemnité journalière)	1 491,03
Autres débiteurs	0,00
Avance sur stages	23 592,09
Divers (Ressources résidents en attente de versement, Etat autres impots, Avances sur futur séjours)	16 344,50
TOTAL DES CREANCES	313 343,16
Fournisseurs et comptes rattachés	73 474,18
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 010,35
Etat : Taxe sur les salaires	0,00
Autres dettes :	0,00
Fonds déposés	16 726,60
Dettes sur immobilisations	0,00
Retenues de garantie	0,00
Charges à payer	18 488,37
Autres (Avance sur stage, Plan de cohésion)	11 424,07
TOTAL DES DETTES	267 123,57

TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme prêteur	CREDIT MUTUEL	CREDIT MUTUEL	CREDIT MUTUEL				Total
Date d'origine	Caution du Conseil mars-08	Général de la Sarthe mars-08	mars-17				
Durée	360	360	60				
Taux nominal	Mensuelle 3,63	Mensuelle 4,36	Mensuelle 0,60				
Emprunt initial	505 000,00	460 000,00	50 000,00				1 015 000,00
Capital dû au 1er janvier	373 865,01	356 247,75	31 840,66				761 953,42
Remboursement sur l'exercice	15 634,55	14 897,81	9 989,60				40 521,96
Capital du en fin d'exercice	358 230,46	341 349,94	21 851,06				721 431,46
Intérêts versés sur l'exercice	7 811,29	7 443,19	163,60				15 418,08
Durée résiduelle	234	234	38				
Intérêts courus	mensuelle 0	mensuelle 0	mensuelle 0				mensuelle 0
Intérêts restant à courir	75517,58	71 959,03	147,82				147 624,43

Désignation de l'établissement
AFAI Intégré
 Saint Pierre du Lorouër

ANNEXE

Annexe 9

Exercice
2019

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Rubriques	31/12/18	31/12/19	Variation
Résultat net comptable	32 409,64	125 558,28	40 668,28
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00		
	95 869,92	88 168,27	-7 701,65
- Reprises des amortissements et des provisions	0,00	0,00	0,00
	932,00	480,48	-451,52
- Résultat sur cession élément actif	0,00	0,00	0,00
	3 200,00	-645,87	-3 845,87
- Reprise quote-part subvention d'investissement viré au résultat	0,00	0,00	0,00
	3 987,16	3 987,16	0,00
Capacité d'autofinancement	120 160,40	209 904,78	89 744,38

Désignation de l'établissement
AFAI Intégré
 Saint Pierre du Lorouër

ANNEXE

Annexe 10

Exercice
2019

Tableau de financement

Total des emplois		Exercice n	Exercice n-1	Total des ressources		Exercice n	Exercice n-1
Acquisition d'éléments d'actif :				Capacité d'autofinancement de l'exercice		209 904,78	120 160,40
Incorporelles		611,95	0,00	Cessions éléments actif immobilisé		0,00	3 200,00
Corporelles		59 125,45	92 396,36	Augmentation capitaux propres		0,00	
Financières				Augmentation dettes financières			
Immo en cours		0,00	0,00	Variation du Fonds de roulement : Besoins nettes		0,00	8 855,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00	Total des ressources		209 904,78	132 215,65
Réduction de capitaux propres		0,00	0,00				
Remboursement de la dette financière		40 521,96	39 819,29				
Variation du Fonds de roulement : Ressources nettes		109 645,42	0,00				
Total des emplois		209 904,78	132 215,65				
Variation du fonds de roulement net global							
				Besoins	Dégagements	Solde N	Solde N-1
Variation exploitation							
Variations des actifs d'exploitation							
Stocks							
Créances clients et comptes rattachés				0,00	110 730,09		
Variations des dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et fiscales, sociales				36 699,74	0,00		
Totaux d'exploitation				36 699,74	110 730,09		
A - Variation nette d'exploitation						74 030,35	-49 567,98
Variation hors exploitation							
Variations des autres débiteurs				2 967,72	0,00		
Variations des autres créditeurs				15 348,83	0,00		
Totaux hors exploitation				18 316,55	0,00		
B - Variation nette hors exploitation						-18 316,55	-8 578,59
Total (A+B) : Besoins en fonds de roulement						55 713,80	-58 146,57
Variation trésorerie							
Variations des disponibilités et des soldes de banques					53 931,62		
Totaux trésorerie						53 931,62	49 291,32
C - Variation nette de trésorerie							
Variation du fonds de roulement net global (A+B+C) : Recettes Nettes		109 645,42	-8 855,25				

SECTION D'INVESTISSEMENT - Liste des acquisitions

Rubriques	Détails	Total
Logiciels		
2 packs office	611,95	
<i>Total logiciels</i>		611,95
Agencement terrain		
<i>Total agencement terrain</i>		0,00
Constructions		
<i>Total constructions</i>		0,00
Agencement bâtiment		
serre de jardin	1 299,00	
1 porte 2 vantaux	4 900,00	
Relamping éclairage led	8 321,32	
<i>Total agencement bâtiment</i>		14 520,32
Matériel et outillage des services généraux		
snoezelen - etagere	233,74	
snoezelen - stimulateur visuelle	2 202,00	
robotcutter	972,00	
Armoire froide	2 796,00	
<i>Total matériel et outillage des services généraux</i>		6 203,74
Matériel de Transport		
toyota yaris	14 201,24	
toyota proace	21 307,84	
<i>Total matériel de transport</i>		35 509,08
Matériel Informatique		
2 ordinateurs	1 332,00	
bornes wifi residents	1 560,31	
<i>Total Matériel Informatique</i>		2 892,31
Mobilier		
<i>Total Mobilier</i>		0,00
Matériel de bureau		
<i>Total matériel de bureau</i>		0,00
Immobilisations en cours		
		0,00
Immobilisations financières		
		0,00
TOTAL		59 737,40

LOCATION AVEC OPTION D' ACHAT

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Copieur Rex Rotary				38 772,72	38 772,72
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs					0,00
Dotation exercice					0,00
Total				0,00	0,00
Redevances payées					
Cumul exercices antérieurs				7 385,25	7 385,25
Redevances exercice				7 054,43	7 054,43
Total				14 439,68	14 439,68
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				6 307,68	6 307,68
entre 1 et 5 ans				4 320,24	4 320,24
à plus de 5 ans					
Total				10 627,92	10 627,92
Valeur résiduelle					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
Total				0,00	0,00